Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Un cas supposé de discrimination salariale en cabinet comptable

---
Par xavier68

Bonjour,

Je m'appelle Monsieur X .J'ai une reconnaissance de travailleur handicapé. Je possède un bac +3 (diplôme de comptabilité et de gestion). J'ai été brièvement salarié d'un cabinet d'expertise-comptable. Je me suis présenté à un entretien d'embauche pour un poste de collaborateur comptable à partir de 2000 euros par mois (détail bien précisé sur la fiche de poste).Mon employeur me convoque pour un poste de collaborateur comptable et je demande 25000 euros sur 12 mois par an. Je tiens à préciser que j'ai été suivi par un conseiller en emploi accompagné (personnel associatif suivant des autistes avant leur embauche et après leur embauche, sorte de jobcoach). Mon futur employeur était au courant de mon statut de travailleur handicapé juste avant la rédaction de mon contrat de travail . Mon employeur indique dans le contrat de travail :le SMIC horaire pendant la période d'essai ,puis 2000 euros par an. Je tiens à préciser que j'ai à préciser que les salaires de collaborateurs comptables débutants sont au minimum de 24000 euros par an et que j'ai réclamé 25000 euros par an sur 12 mois .De plus ,je me souviens qu'un consultant en recrutement que j'ai rencontré il y a 6 ans m'a dit :je ne présenterai pas votre candidature à un employeur à un salaire en dessous du marché sinon il s'agirait d'un acte discriminatoire et salariale à l'embauche. Mon conseiller en emploi accompagné m'a dit que mes employeurs étaient satisfaits de mon travail. Je suis reçu lors d'un entretien d'évaluation de ma période d'essai par 2 associés (une expert ?comptable et un chef comptable).Ils m'ont qu'ils étaient satisfaits de mon travail mais que mon niveau de productivité serait soi-disant insuffisant pour le poste. Mon employeur me met un peu la pression en disant soit de signer un avenant pour un mi ?temps de 17 heures et demi au lieu de 35 heures pour un temps plein ,sinon mon employeur décidait de rompre la période d'essai. A la suite de cet entretien ,je me sens mal à l'aise car j'ai l'impression de me faire rouler dans la farine. Il faut savoir que je suis la personne du cabinet à qui ils ont fait ce type de proposition.
De plus ,lorsqu'ils m'ont présenté un courrier remis en mains contre décharge .Je tiens à préciser que c'est mon employeur qui l'a rédigé derrière mon dos et non moi. Il a été signé en mon nom en italique .

Je vais réecrire le texte suivant :
Objet : Demande de dérogation partiel
En application de l'article L3123-7 du code du travail ,je vous informe de mon souhait de bénéficier d'un temps de travail inférieur à 75.83 heures par mois.

Cette durée du travail me permettra de faire face à des contraintes personnelles compte tenu de mon handicap.

Je vous demande de mettre en place les nouveaux horaires dès le 01 novembre 2021.

Veuillez agréer ,Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.